

# ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE

**Livret d'accueil**  
& règlement de fonctionnement  
*Année scolaire 2023/2024*

**CENTRE DU RUISEAU**  
Chemin du Briay, Moux  
01580 Matafelon-Granges  
① 04.74.73.53.37  
✉ [contact@mixevasion.fr](mailto:contact@mixevasion.fr)  
site internet : [mixevasion.fr](http://mixevasion.fr)

# SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU LIVRET D'ACCUEIL .....	3
QUI SOMMES-NOUS ? .....	3
LE CENTRE DU RUISEAU .....	3
L'EQUIPE .....	4
L'ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE .....	6
LE SEJOUR COURT .....	6
JOURNÉE TYPE .....	6
ORGANISATION DES TEMPS DE VIE QUOTIDIENNE .....	9
LES ACTIVITÉS .....	9
IMPLICATION DES PARENTS & COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET ....	10
MODALITÉS D'INSCRIPTION .....	10
TARIFS & FACTURATION .....	10
AGREMENTS ET PARTENAIRES .....	11

## PRÉSENTATION DU LIVRET D'ACCUEIL

Ce livret d'accueil a pour objectif de préciser l'engagement mutuel et la relation contractuelle qui lie l'association Mix' évasion et les parents adhérents.

Il présentera également le fonctionnement de l'accueil de loisirs lors de l'accueil extrascolaire.

Les familles utilisant les services de l'association acceptent sans condition le contenu du présent livret d'accueil et s'engagent à respecter le règlement de fonctionnement.

Le contenu du livret est validé par le Conseil d'Administration, instance dirigeante de l'association.

Les projets éducatif et pédagogique ainsi que la grille tarifaire font l'objet d'annexes à ce livret d'accueil.

### QUI SOMMES-NOUS ?

Mix' évasion est une association de loi 1901, sans but lucratif, qui « *promeut un accès aux vacances, aux loisirs et à l'éducation pour tous. Inscrite dans une démarche d'éducation populaire, l'association souhaite à travers l'animation socio-culturelle et sportive, contribuer à l'éducation des jeunes en favorisant la mixité et l'ouverture à l'autre* » - extrait des statuts.

En plus de son activité principale qui est la production de colonies de vacances, elle accueille des enfants de 3 à 12 ans en accueil de loisirs sans hébergement durant les vacances scolaires.

Le centre du Ruisseau géré par l'association Mix' évasion tente de répondre aux demandes des jeunes et de leur famille dans le cadre des orientations fixées en accord avec la municipalité.

Pour cela, une équipe d'animation est présente et à leur écoute, permettant une fidélisation du public accueilli.

Nous nous sommes fixés les finalités suivantes :

- la démocratisation des loisirs ;
- l'épanouissement des enfants et des jeunes dans la société.

### LE CENTRE DU RUISEAU

Les locaux se composent :

- d'une salle à manger avec une cuisine collective ouverte sur le réfectoire ;
- d'une véranda ;
- d'une salle dédiée au service d'accueil : la salle « chaumière ». Elle bénéficie d'un équipement matériel spécifique et adapté aux jeunes enfants ;
- d'un bureau de direction ;
- d'une salle régie matériels ;
- de toilettes ;
- d'un espace de jeux extérieurs ;
- d'un parc arboré de 5 ha ;
- d'aires de jeux extérieurs.

## L'EQUIPE PEDAGOGIQUE :

### Le directeur :

Il a la **responsabilité du centre** c'est-à-dire :

- ✓ des personnes (enfants et personnel) ;
- ✓ de l'organisation générale ;
- ✓ des locaux, du matériel...

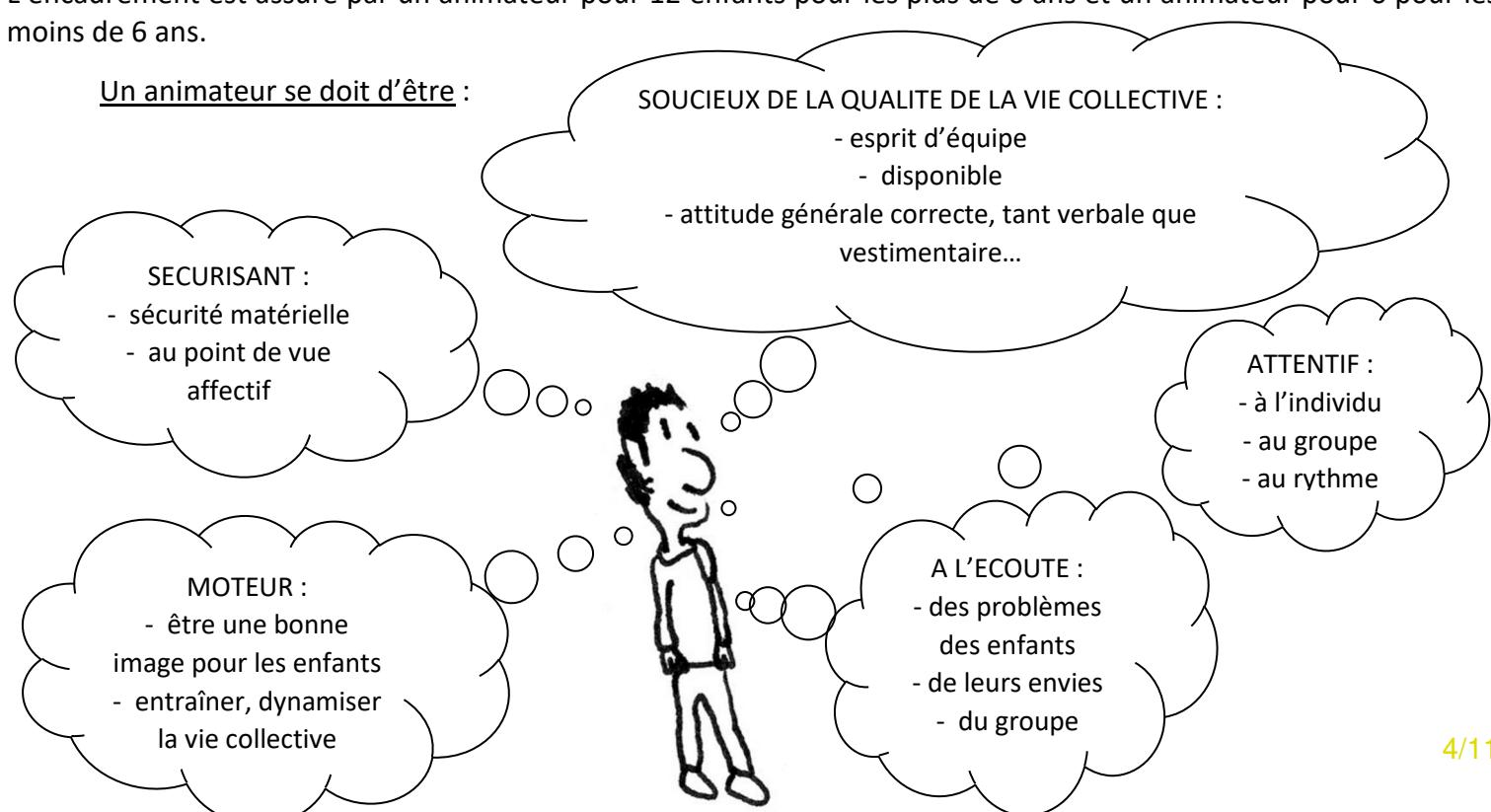
Le directeur a un statut qui lui permet d'intervenir à tout moment auprès de l'ensemble du personnel et des enfants en cas de difficulté ressentie.

- Il est **garant de la sécurité physique et affective des enfants.**
- Il est **garant de la mise en œuvre du projet pédagogique.**
- Il a en charge la **coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.**
- Il gère les **relations avec les différents partenaires** (prestataires de service, partenaires, municipalité, administrations...).
- Il a en charge la **gestion quotidienne du centre** (administrative, financière et matérielle).
- Il a un rôle de **formation des animateurs**, de suivi et de validation des stagiaires.
- Il associe les parents à la vie du centre.
- Il détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement.
- Il organise l'accueil et le départ des enfants.
- Il participe aux diverses animations collectives ou individuelles dans la limite de son temps disponible.
- **Il sera très vigilant à ce que l'ensemble de l'équipe d'animation observe, à tout moment, un comportement correct avec les enfants, l'équipe et les familles. Ceci concerne l'attitude verbale, morale et vestimentaire.**

### Les animateurs :

L'encadrement est assuré par un animateur pour 12 enfants pour les plus de 6 ans et un animateur pour 6 pour les moins de 6 ans.

#### Un animateur se doit d'être :



## ***Auprès des enfants***

- Il est **garant de leur sécurité physique et affective**.
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- Il sait accepter le refus, solliciter sans forcer et équilibrer les activités spontanées (demandées par les enfants et celles proposées par les adultes).
- Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants, leur donner envie de découvrir les activités du centre et leur apprendre à gérer les rythmes de la vie quotidienne.
- Il gère complètement son activité : de la préparation jusqu'au rangement.
- Il respecte l'enfant en tant qu'individu à part entière et tient compte du handicap de certains enfants.
- Doit savoir amener l'enfant à s'exprimer par le biais du sport, des jeux, des chants et danses, du théâtre, par exemple...
- Il fait part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes).
- Il connaît les règles de sécurité essentielles et inhérentes aux activités pratiquées.

## ***Avec ses collègues***

- Il respecte ses collègues.
- Il sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- Il participe aux réunions de préparation.
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- Il travaille en collaboration avec le directeur.
- Il respecte le travail de l'autre (surveillant de baignade, prestataires de service, personnel de service, chauffeur du bus, etc...)

## ***Avec les parents***

- Il discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs.
- Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées.
- Il est présent aux moments de l'accueil et du départ.

Lors de sorties ou activités plus spécifiques, nous faisons appel à des intervenants extérieurs.

## **L'EQUIPE TECHNIQUE :**

Elle varie selon les effectifs :

- un cuisinier ;
- un personnel de service (plonge, service, ménage...) ;
- un factotum.

Cette équipe est sous la direction du directeur général de la structure.

Des fiches-méthodes sont affichées afin d'aider à la réalisation des différentes tâches inhérentes à chaque poste.

L'équipe technique fait partie intégrante de la vie de l'accueil de loisirs. Cette équipe doit avoir une hygiène irréprochable et une tenue vestimentaire toujours impeccable et adaptée au travail.

Seul le personnel de cuisine et de plonge a accès aux cuisines. Le personnel exerçant du ménage et les animateurs n'y ont pas accès.

# L'ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE

Il fonctionne durant les vacances scolaires (Toussaint, Noël, Hiver, Pâques et été).

## 1) Horaires et temps d'accueil :

Journée d'accueil : de 09h00 à 17h00

Arrivée possible : de 07h30 jusqu'à 09h00

Départ : à partir de 17h00 jusqu'à 18h30

## 2) Formules d'accueil :

- à la journée, avec repas obligatoire.
- à la semaine, avec repas obligatoire.

## 3) Collation :

Un goûter est fourni dans l'après-midi et est inclus dans nos tarifs.

## 4) Ce qu'il faut pour une journée :

Dans un sac à dos marqué à son nom, l'enfant a besoin :

- d'une paire de pantoufles ou chaussures d'intérieur, qui pourront être laissées sur place entre chaque journée ;
- de vêtements de rechange au besoin ;
- d'un objet ou d'un jouet affectif permettant de favoriser la transition de l'enfant. Celui-ci sera à sa disposition hors des temps de repas et d'activité ;
- d'un gilet, d'une veste ou d'un k-way en fonction de la saison ;
- d'une casquette et d'une crème solaire en fonction de la saison ;
- d'une paire de bottes de pluie en fonction du temps.

Les tenues confortables et pratiques sont à favoriser.

Un programme d'activités est élaboré pour chaque semaine de vacances et est transmis en amont aux familles. L'équipe d'animation se réserve le droit d'y apporter des modifications jusqu'au dernier moment.

## LE SEJOUR COURT

Nous pouvons mettre en place un séjour court d'une à quatre nuits, sur la période d'été. Le couchage pourra avoir lieu sous tente ou en hébergement en dur, selon le projet mené avec les enfants.

Ces séjours permettent également de répondre aux objectifs prévus par les projets éducatif et pédagogique tels que l'apprentissage de la vie en collectivité, le développement de l'autonomie, la sociabilisation, etc.

## JOURLÉE TYPE

L'équipe éducative propose des temps de ritualisation pour rythmer la journée de l'enfant afin de lui apporter un cadre sécurisant et rassurant.

07h30	Respecter le rythme de chacun	Arrivée échelonnée des enfants : <ul style="list-style-type: none"><li>• par la navette</li><li>• avec leurs parents</li></ul> Il y a possibilité de prendre un petit déjeuner.
-------	-------------------------------	---

<p>TEMPS D'ACCUEIL</p>	<p><i>Instaurer un climat de confiance et de sécurité pour les enfants et les parents</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• accueil de chacun</li> <li>• dialogue et échange avec les parents sur leur enfant</li> <li>• mise en place d'espaces d'activités autonomes variés</li> <li>• présence et animation de ce temps par l'équipe (régulation, animation)</li> </ul>
<p>09H00 TEMPS D'ACTIVITÉ</p>	<p><i>Permettre le choix et la découverte</i></p>	<p>En ce qui concerne les activités proposées par l'équipe d'animation, elles doivent permettre de répondre : d'une part aux objectifs éducatifs et pédagogiques fixés et d'autre part, tenir compte des réalités matérielles, humaines ainsi que financières ; tout cela en respectant le rythme de l'enfant.</p>
	<p><i>Favoriser l'autonomie et la responsabilisation</i></p>	<p>En effet, l'accueil de loisirs est un lieu d'apprentissage et de découverte ; le champ d'activités proposé pourra donc être très large et varié.</p>
	<p><i>Permettre à chacun de trouver sa place</i></p>	<p>L'activité n'est pas une finalité en soi. Notre action se situe avant tout dans des préoccupations éducatives et relationnelles. Le programme d'activités est réalisé en réunion d'équipe afin de s'adapter au mieux aux enfants.</p>
<p>12H30 REPAS</p>	<p><i>Permettre le choix</i> Avoir la possibilité de manger avec « qui » on veut</p>	
	<p><i>Favoriser un climat convivial</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Entrée échelonnée dans le réfectoire</li> <li>✓ Chaque table mange à son rythme</li> <li>✓ Petit effectif en salle</li> </ul>	<p>Le repas est un moment important pour les enfants. En effet, lors de celui-ci les enfants mangent avec les animateurs. Le rôle de ces derniers est de s'assurer que les enfants mangent correctement tout en faisant partager le plaisir de goûter et de manger.</p>
	<p><i>Développer l'autonomie et le partage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un enfant sert la table</li> <li>✓ Apprendre à servir seul sans l'aide d'un adulte</li> </ul>	<p>Il est relativement important de veiller à une bonne alimentation de chacun.</p>
	<p><i>Favoriser la mixité et partager un temps de vie ensemble</i></p> <p>Les enfants ont la possibilité de partager un temps avec des enfants d'autres tranches d'âge. Il y a possibilité de rencontrer tous les animateurs.</p>	<p>Nous tiendrons compte des régimes alimentaires (P.A.I.). Nous serons très vigilants aux règles de vie collective en impliquant les enfants ; à savoir mettre le couvert, débarrasser la table et passer le balai.</p>

<p>13H30 TEMPS CALME/SIESTE</p>	<p><i>Respect du rythme de l'enfant et de sa sécurité</i> Permettre à chacun d'avoir un temps de repos</p>	<p>Lors du temps calme, les plus petits, à la demande des parents ou des enfants eux-mêmes, partiront faire la sieste accompagnés d'un animateur dans une salle réservée à cet effet. L'animateur veillera au confort de l'enfant et l'accompagnera à s'endormir dans de bonnes conditions. En effet, le sommeil, les temps de repos et les temps calmes répondent à des besoins physiologiques indispensables à l'équilibre et au développement physique et intellectuel des enfants. Ils varient bien entendu d'un enfant à un autre, selon l'âge et l'attention demandée. Les plus grands pourront jouer calmement dans des salles spécialement aménagées.</p>
<p>14H30 TEMPS D'ACTIVITÉ</p>		<p>IDE<sup>M</sup> MATIN</p>
<p>16H00 TEMPS LIBRE</p>		<p><i>Etre acteur de ses loisirs</i> Jouer librement sous la surveillance d'un adulte</p>
<p>16H30 GOÛTER</p>	<p><i>Participation aux tâches collectives</i> Il est possible de proposer aux enfants de préparer le goûter ou même de ranger et nettoyer tous ensemble  <i>Favoriser la responsabilisation</i> Les enfants participent à l'organisation et à la forme du goûter  <i>Favoriser un climat convivial</i> Permettre l'échange dans la mise en place du goûter</p>	<p>Le goûter est pris entre 16h30 et 17h00.  Nous veillons également à ce qu'il soit consistant, sans pour autant être excessif.</p>
<p>BILAN FIN DE JOURNÉE</p>	<p><i>Rendre l'enfant acteur</i></p>	<p>Permettre un retour des enfants sur leur journée et laisser place aux propositions.</p>

# ORGANISATION DES TEMPS DE VIE QUOTIDIENNE

*La vie quotidienne concerne l'ensemble des temps qui rythment la journée et qui ne sont pas directement des temps de loisirs. Pour chacun de ces temps, il est nécessaire de prévoir une organisation adaptée qui permettra un bon fonctionnement au quotidien.*

## HYGIÈNE

Avant et après chaque repas ainsi que pour le goûter, les enfants vont aux toilettes et se lavent les mains. Les animateurs veilleront à ce que chacun respecte ces règles d'hygiène.

Pour ce qui est du brossage des dents, il n'est pas possible du fait de l'effectif conséquent pour des raisons de manque de temps et de stockage. Malgré tout, les enfants portant un appareil dentaire peuvent le faire.

## SOIN DES ENFANTS

Le personnel du centre peut donner des traitements médicaux à condition que les parents fournissent l'ordonnance. Les médicaments doivent être confiés directement à l'équipe d'animation.

Pour les petits bobos, tous les soins doivent être reportés sur le cahier d'infirmérie, avec la date, la nature des soins et produits pharmaceutiques.

**Si l'enfant est malade :** au-delà du cadre juridique, du contrat d'accueil, de vos contraintes personnelles, il a davantage besoin d'un accueil individualisé que d'habitude ainsi qu'une présence permanente que la collectivité ne peut pas lui offrir (même avec toute la bonne volonté des équipes). Il faut penser à lui, aux enfants qui sont accueillis qui peuvent être à leur tour exposés ; il est mieux à la maison.

## SÉCURITÉ ET FERMETURE DES LOCAUX

Afin de garantir au maximum la sécurité des enfants accueillis dans notre structure, plusieurs mesures sont mises en place :

- les enfants sont récupérés directement dans la salle « cheminée » ;
- un comptage régulier des enfants est effectué par les animateurs plusieurs fois dans la journée ;
- sensibiliser les enfants à prévenir l'animateur en cas d'événement anormal ;
- toute personne inconnue circulant dans les locaux devra être identifiée par le personnel et devra à sa demande décliner son identité et la raison de sa présence sur la structure.

## EVACUATION INCENDIE

Si la sirène d'évacuation incendie retentie, tout le monde est dans l'obligation d'évacuer les locaux, même s'il s'agit d'une fausse alerte. Chaque animateur évacue le groupe d'enfants qu'il a en charge à ce moment-là, en fonction du lieu où il se trouve.

L'animateur sort alors avec son groupe d'enfants pour aller derrière les garages où il retrouvera le sigle qui symbolise le lieu de rassemblement.

Les enfants doivent s'y rendre en marchant, en rang deux par deux, dans la tenue dans laquelle ils se trouvent, en sortant bien évidemment par les issues de secours. Une fois les enfants regroupés, l'animateur doit compter son groupe et donner son chiffre au responsable.

Le personnel de service s'assure qu'il n'y ait plus personne dans les locaux, y compris dans les toilettes.

Enfin, un appel nominatif est effectué avec les animateurs référents afin de confirmer le fait qu'il ne reste aucun enfant dans les locaux.

En cas d'exercice, tous les animateurs doivent aborder l'évacuation de façon professionnelle.

# LES ACTIVITÉS

Chaque jour, l'équipe d'animation propose des activités aux enfants, adaptées à leur âge et en lien avec le projet éducatif et pédagogique. Des sorties à la journée (incluant de fait le repas) ou à la demi-journée pourront également être proposées : visite, musée, lac Genin, échange intergénérationnel, etc.

## IMPLICATION DES PARENTS & COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET

Dans une finalité de coéducation avec les parents, ces derniers sont invités à :

- échanger avec l'équipe d'animation lors des temps informels d'accueils des enfants ;
- répondre à un questionnaire de satisfaction deux fois par an. Les résultats font l'objet d'un échange lors des réunions / bilans précédant les fêtes de fin d'année ;
- participer aux fêtes de fin d'année : fin décembre et fin juin.

Afin de communiquer et de valoriser le projet, plusieurs moyens sont mis en place :

- l'affichage des projets éducatif et pédagogique sur un tableau permanent ;
- la publication régulière de photos sur la page Facebook de Mix' évasion ;
- l'organisation d'une journée portée ouverte chaque année fin avril ;
- la publication d'un article de presse dans un journal local (Voix de l'Ain, Progrès) une à deux fois par an.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les parents doivent s'acquitter de l'adhésion familiale annuelle (valable pour l'année scolaire).

L'inscription peut se faire sous deux formules :

- Inscription à la journée ;
- Inscription à la semaine.

Nous priorisons l'inscription des enfants s'engageant à la semaine.

Le dossier administratif est composé des documents suivants :

- Une fiche de renseignements concernant l'enfant ;
- Une fiche d'inscription : il s'agit de cocher les jours de présence de l'enfant ;
- Une fiche sanitaire et une copie des vaccinations ;
- Une attestation de quotient familial CAF récente (une par famille). Si vous ne relevez pas de ce régime, vous devez fournir votre avis d'imposition ou non-imposition N-2. A défaut de communication des ressources, le tarif le plus élevé sera appliqué.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours.

Il revient à chaque famille de demander le dossier administratif auprès de notre secrétariat (par mail ou par téléphone). L'admission de l'enfant est effective dès que le dossier d'inscription est complet et validé par nos services.

La famille adhérente autorise Mix' évasion à photographier ou filmer ses enfants dans le cadre des activités et à utiliser ces supports pour la promotion de l'association, en renonçant à tout droit à l'image et autre indemnité (c.f. fiche d'inscription).

## TARIFS & FACTURATION

Les tarifs, selon la formule d'inscription choisie, sont indiqués dans la grille tarifaire annexée. Chaque famille bénéficie d'un tarif déterminé en fonction de son lieu d'habitation (Matafelon-Granges ou en dehors) et de ses ressources.

La facturation est établie lors de l'inscription de l'enfant. Le paiement peut s'effectuer par virement bancaire ou par chèque.

La facturation tient compte de l'intégralité des journées choisies lors de l'inscription : aucun départ en cours avec arrêt de la facturation ne sera possible, SAUF :

- en cas de déménagement (sur présentation d'un nouveau justificatif de domicile) ;

- en cas de remplacement possible par un autre enfant sur liste d'attente (même modalité d'inscription sur la même tranche d'âge).

Pour tout autre motif, hors maladie (sur présentation de certificat médical), l'absence de l'enfant sera facturée.

## AGREMENTS ET PARTENAIRES

Le centre du Ruisseau dispose d'agrément :

- D.D.C.S. (direction départementale de la cohésion sociale) sous le numéro 0010457AP000118-E01 ;
- P.M.I. (Protection maternelle et infantile) pour l'accueil des moins de 6 ans.

L'association Mix' évasion est partenaire des acteurs institutionnels suivants :

- la mairie de Matafelon-Granges et de Corveissiat ;
- la C.A.F. et la M.S.A. de l'Ain ;
- le Conseil Départemental de l'Ain.

L'association est couverte par un contrat d'assurance responsabilité civile.



*Pour le conseil d'administration,  
Anthony BRAHIC – directeur, le 15 janvier 2023*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anthony BRAHIC', is written over a stylized, wavy line.